

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT

Référence dossier : Commune de Marchin : 874/411/2024-01-NJ / DPA : 10014478/APE.vla

Concerne la demande de : Etude Traitement Pollution Hydrocarbures SRL (E.T.P.H.)

Le projet localisé rue Bois de Goesnes 3 à 4570 Marchin porte sur
l'extension du centre existant de regroupement de déchets dangereux et non dangereux

Le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence sur l'environnement.

L'enquête publique est réalisée sur le territoire des Communes de Marchin, Huy, Modave et Ohey, selon le délai de procédure relatif aux établissements de classe 1.

Les Bourgmestres portent à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte.

Commune	Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Marchin	11/09/2024	16/09/2024	Commune de Marchin Service Environnement Rue Joseph Wauters 1 A à 4570 Marchin Le 15/10/2024 à 10 h	Commune de Marchin Service Environnement Rue Joseph Wauters 1 A à 4570 Marchin nathalie.jasienski@marchin.be
Huy	11/09/2024	16/09/2024	Ville de Huy Service de l'Environnement Rue Vankeerberghen 14 à 4500 Huy le 15/10/2024 à 11 h	Collège Communal de la Ville de HUY 1, Grand'Place à 4500 Huy
Modave	11/09/2024	16/09/2024	Commune de Modave Service Environnement Place G. Hubin, 1-3 à 4577 Modave Le 15/10/2024 à 10 h	Commune de Modave Service Environnement Place G. Hubin, 1-3 à 4577 Modave ecoconseiller@modave.be
Ohey	11/09/2024	16/09/2024	Commune de Ohey Service Environnement Place Roi Baudouin n° 80 à 5350 Ohey Le 15/10/2024 à 10 h	Commune de Ohey Service Environnement Place Roi Baudouin n° 80 à 5350 Ohey bernard.hanquet@ohey.be

Le dossier complet, composé du projet d'extension et du rapport sur les incidences environnementales, **peut être consulté** durant la période d'ouverture de l'enquête publique, **du 16 septembre au 15 octobre 2024** et selon les modalités suivantes :

Marchin : chaque jour ouvrable pendant les heures de service (le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et le jeudi de 15 h à 19 h) et le jeudi de 19 h à 20 h sur rendez-vous uniquement pris auprès du service environnement, Madame Jasienski, Rue Joseph Wauters 1 A à 4570 Marchin - Téléphone 085/27.04.26 – e-mail : nathalie.jasienski@marchin.be.

Huy : chaque jour ouvrable pendant les heures de service ainsi que les jeudis jusqu'à 20 heures au Service Cadre de Vie de la Ville de HUY – 14, rue Vankeerberghen à 4500 – HUY.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Département Cadre de Vie (Environnement) de la Ville de HUY - Téléphone : 085/21.78.21.

Modave : SUR RENDEZ-VOUS à l'adresse suivante : Service environnement, Place Georges Hubin 1-3 à 4577 Modave, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou le lundi jusqu'à 20h. Le rendez-vous doit être pris 24h à l'avance auprès d'Elodie de Marchin par mail : ecoconseiller@modave.be ou par téléphone au 085/41.02.20 ext.2

Ohey : chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ; le jeudi jusque 20h00), sur rendez-vous uniquement pris auprès du service environnement, M. Bernard Hanquet, Place Roi Baudouin 80 à 5350 Ohey. Téléphone 085/82.44.74 – e-mail : bernard.hanquet@ohey.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus et ce jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement, ou, à défaut par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut également obtenir des informations techniques sur le projet auprès de info@etph.be, mais les observations écrites ou orales, doivent être transmises aux communes, selon les modalités décrites ci-avant.

Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande est le collège communal de la commune de Marchin.